

PRESENTS : FRANCIS CHESNÉ, René NOEL, GISELE DECOCQ, JEAN- MICHEL CAILLIER, CELINE LIMOSIN, JEAN-JACQUES SIMON, Olivier CHESNEL, MICHELINE BENOIT, LUDOVIC MICHON, Carmen LEMONNIER, Jean-Denis LIMOSIN, CHRISTIAN DUGUÉ.

ABSENTS : , RUDYARD RACCO

Représentés : CHRISTINE JAVERI par Jean-Michel CAILLIER  
AGNES NEVOU PAR Francis CHESNÉ

**Secrétaire de séance Micheline BENOIT**

**Approbation du CR du 28 juillet 2011 :**

**Adopté à l'unanimité**

**Questions d'actualité et informations**

**a) Travaux GRT GAZ :** Le changement de canalisations réalisé sans gêne pour les habitants. Le Maire a rencontré M PETIT responsable de GRT GAZ et lui a fait part du manque de réactivité pour la fuite de gaz du 8 juillet 2011 sur la commune.

**b) Chômage sept 2011 :** 15 hommes 19 femmes (26 indemnisés et 8 non indemnisés)

**c) Ouverture de l'épicerie depuis le 22 août 2011 :** Laurence PETIT est satisfaite. Elle rend de nombreux services. Il faut que les habitants s'investissent pour que nos deux commerces, l'épicerie et la boulangerie perdurent.

Le Maire signale que la réfection de la façade a coûté 1 898.69€ en menuiserie et 1 407.21€ en peinture ; les conseillers en sont satisfaits.

**DELIBERATIONS**

**1) Indemnités à Madame le Trésorier :**

Mme GUENEZAN est remplacée par Mme HENRY depuis le 23.08.2011. Suite à ce changement, l'indemnité due au trésorier (votée en 2008) est 2/3 (242.51€ brute) pour Mme GUENEZAN et 1/3 (132.89€ brute) à Mme HENRI pour 2011. Le Maire demande que cette indemnité soit acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée. **Adopté à l'unanimité**

**2) Participation au repas d'automne :**

Propositions du Maire : Gratuité pour les personnes de 65 ans et plus – Prise en charge de 6€ pour les participants non bénéficiaires de la gratuité – gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnant leurs parents – participation de 15€ pour les jeunes de 13 à 17 ans – décision valable pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée.

**Adopté à l'unanimité**

**3) Cession cour commune E 45**

Par délibération 2010-23, le Conseil avait donné son accord pour rétrocéder une partie de la cour commune E 45 concernant la propriété de M et Mme RAULT. Conformément au document d'arpentage de GUERRAUD, cette rétrocession cadastrée E 907 est évaluée à 1200€, soit pour 1/6ème revenant à la commune la somme de 200€. Le Maire demande l'autorisation de signer le document d'arpentage. **Adopté à l'unanimité**

**4) Contrat d'assurance des risques statutaires :**

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des

textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les risques.

Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions dont les caractéristiques seront les suivantes (durée du contrat 4 ans à effet du 1er janvier 2013 et régime du contrat capitalisation).

**Adopté à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

**M MICHON** : informe que l'abattage des arbres dans les bois communaux est fait n'importe comment.

**Melle LIMOSIN** : rappelle que des arbres coupés sont entreposés trop près de la route, et que le panneau « virage dangereux » n'existe plus. Elle s'étonne que le Maire ne parle pas des journées du patrimoine. Le Maire répond qu'il n'a eu aucune remontée verbale et que pour lui tout s'est bien passé. Elle remercie le Maire pour son aide ainsi que Mrs CHESNEL et CAILLIER de s'être investis pendant ces 2 journées. Elle signale que pour les années à venir, elle ne pourra plus assurer les journées du patrimoine et demande que des Conseillers s'investissent pour développer d'autres sujets culturels.

**M MICHON** : signale qu'il faudrait plus d'informations au niveau des entrées de village pour les journées du patrimoine (affiches).

**M LIMOSIN** : fait remarquer que la circulation des camions de plus de 3t5 sur la commune est fréquente en particulier route de Troussevache à Châton. Il demande également que le chemin de la station d'épuration soit remis en état. Le Maire répond qu'il a fait une demande auprès de la Communauté de communes.

**Melle DECOCQ** : questionne le Maire sur plusieurs points auxquels il apporte les réponses suivantes :

- Majorations appliquées par la SAUR lors de paiement tardif ? **réponse** « ce n'est pas de ma compétence, je vous conseille de vous rapprocher de la SAUR ou de saisir la justice ».

- Eclairage public prévu au sol ? **réponse** « rien pour l'instant ».

- La mise en conformité de l'accès aux handicapés pour la mairie et l'église ? **réponse** « il faut prévoir au prochain budget un diagnostic PMR ».

-La pose de ralentisseurs à l'entrée de Vendrest, Châton et Rademont ? **réponse** « dans l'immédiat j'ai pris un arrêté de circulation limitant la vitesse à 30km/h sur l'ensemble du territoire de la commune, le Gendarmerie effectuera des contrôles ».

- Aménagement d'aires de croisements pour les transports scolaires sur les chemins communaux empruntés par les cars ? **réponse** « un devis a été demandé à l'Entreprise TPLV, mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps ».

-Réfection du mur de clôture du cimetière ? **réponse** « rien n'est prévu et ce n'est pas la priorité ».

- l'achat d'un columbarium ? **réponse** « nous verrons au prochain budget ».

- L'extension de l'éclairage public à l'entrée de Vendrest ? **réponse** « Jean-Jacques SIMON dit que des subventions peuvent être obtenues du Syndicat, **le Maire répond** « que seul l'enfouissement des réseaux est éligible aux subventions ».

- Aménagement de la place de Rademont et réfection du Pont de Rademont ? **réponse** « le dossier avance, une seule réponse à la consultation de la maîtrise d'œuvre. La Direction Départementale Territoriale nous apporte son soutien pour apprécier les réponses de maître d'œuvre. Les travaux pourront être envisagés raisonnablement qu'après la saison hivernale ».

l'ordre du jour étant épuisé,  
Chaque Conseiller s'étant exprimé  
ou ayant pu le faire,  
Le Maire lève la séance à 22 heures 05  
Affiché le :20.10.2011